MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA MER EN COMMUN
ANNÉE DE LA MER

GÉNÉRATION MER

Règlement du concours d'écriture de Haïku organisé dans le cadre de l'Année de la Mer

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Génération Mer, collectif d'acteurs engagés pour la mer animé par la DGAMPA/SEML organise un concours d'écriture de Haïku dans le cadre de l'Année de la Mer.

Le concours est organisé en partenariat avec l'association Labo des histoires et Patrick Haluska, Professeur de l'université d'Amiens/INSPE président du jury. Pour la mise en œuvre opérationnelle du concours, les partenaires s'appuient sur le réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire français ainsi que sur les membres du réseau Génération Mer.

ARTICLE 2 – DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroulera du 15 avril 2025 à 00h01 (Europe/Paris, CEST) au 15 août 2025 à 23h59 (Europe/Paris, CEST).

La date de réception des textes sera déterminée par les informations relatives à l'heure et à la date enregistrées par le serveur lors du dépôt du texte par le participant sur la page internet du concours.

ARTICLE 3 – OBJET ET THÈME DU CONCOURS

Le concours de Poésie HAIKU sur le thème de l'océan est organisé dans le cadre de l'Année de la Mer 2025 par l'équipe animatrice de génération mer au sein de la SDPM.

Il s'inscrit dans le cadre du prix littéraire « étoiles bleues » dont l'objectif est de promouvoir les liens entre les citoyens de métropole et d'outre-mer et l'univers

maritime, par la lecture et l'écriture en valorisant des œuvres littéraires contemporaines inspirées par les thématiques de l'océan et en invitant les citoyens à déployer leur créativité via la poésie.

Le concours concerne les citoyens de tous les âges qui pourront y participer de façon individuelle, ou via des ateliers organisés dans les territoires par différents partenaires du collectif génération mer. Le Labo des histoires apportera un appui dédié à ce concours de poésie Haïku en mettant à contribution ses compétences d'animation d'ateliers d'écriture créative en métropole et en Outremer via son implantation nationale.

Le thème proposé aux participants est le suivant :

Ecrivez un haïku sur le thème de la mer

ARTICLE 4 – OBJECTIFS

Les objectifs du concours sont de :

- Promouvoir le goût de la langue et de la poésie chez les enfants, les adolescents et les adultes à travers le monde
- Familiariser le public à l'écriture créative ;
- Favoriser l'intérêt des jeunes et moins jeunes pour les activités en lien avec l'océan

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique, sans aucune restriction d'âge, de nationalité ou d'implantation géographique.

La participation au concours est libre, individuelle et gratuite. La participation est exclusivement numérique et doit obligatoirement être réalisée sur le site Internet de Génération mer. En validant leur participation, les participants acceptent que leurs textes soient diffusés au grand public à l'oral, sous format numérique ou papier, publiés sur le site internet de Génération Mer et de ses partenaires ainsi que dans un recueil des textes à visé non commerciale.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

La participation au concours est strictement personnelle et nominative.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entrainera la nullité´de la participation du Participant.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants soumettent leur texte directement sur la page internet dédiée au concours : LIEN du nouveau site GENERATION MER (disponible au 15 avril)

Format du texte

Le haïku doit comprendre trois lignes**.**

Langue

La participation doit se faire **en français.**

Informations requises

Le candidat devra remplir le formulaire suivant sur le site internet de Génération mer pour pouvoir participer au concours :

- **Prénom**
- **Nom**
- **Pseudo** de publication (facultatif)
- **Adresse mail** de contact 1 *(obligatoire)*
- **Adresse mail** de contact 2 (factultative)
- **Age**
- *(Pour les mineurs):* ***prénom, nom et adresse mail du représentant légal***
- **cocher la case d'acceptation du présent règlement**
- **déposer son haiku**

ARTICLE 7 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES TEXTES

Les contributions au concours seront jugées à l'aune de la créativité littéraire, de l'originalité des idées et enfin de la pertinence à l'égard du thème proposé. Tous les textes envoyés sont vérifiés contre le plagiat et l'utilisation de l'Intelligence Artificielle qui entraineront l'annulation de la participation.

ARTICLE 8 – MISE EN ŒUVRE DE LA SÉLECTION DES TEXTES

Les textes du concours sont transmis directement via le site internet de Génération Mer. Ce dernier vérifie le respect de la consigne formelle et de l'utilisation du français. Les textes ne répondant pas aux critères de validité ne pourront pas être sélectionnés.

Deux catégories de sélection départagent les participations selon la tranche d'âge des participants :

Catégorie "la marée montante" pour les participants de 7 à 25 ans (compris)

Catégorie " la marée descendante" pour les candidats de 26 ans et plus

Les membres du Jury effectuent une présélection des textes et se réunissent ensuite en comité pour sélectionner les textes finalistes et les textes lauréats.

L'annonce des finalistes et des lauréats sera effectuée en septembre par email et sur le site internet de Génération Mer.

ARTICLE 9 – LAURÉATS & FINALISTES

Seront retenus 30 FINALISTES par catégorie.

Parmi eux 5 LAUREATS par catégorie seront primés et se verront offrir un bon en chèque cadeau.

Tous les FINALISTES verront leur texte mis en valeur sur les sites internet des partenaires et dans un recueil.

ARTICLE 10 – DIFFUSION DES TEXTES

Les organisateurs du concours se réservent le droit de diffuser des textes via : l'édition d'un recueil, les médias ou les moyens de communication des organisateurs et partenaires du concours. Ces publications ne pourront faire l'objet d'une quelconque rémunération.

AUTORISATION D'EXPLOITATION DES TEXTES SOUMIS AU CONCOURS

J'autorise, par la présente, Génération Mer, ainsi que ses partenaires et ses représentants, à reproduire, représenter, numériser, dupliquer, imprimer ou enregistrer, publier, diffuser, adapter et modifier les productions écrites sur tous supports actuels ou futurs, et notamment sur support papier, informatique, numérique, en tous formats et afin de permettre à Génération Mer de promouvoir ses actions et de les diffuser. L'autorisation est valable pour tous les pays pendant toute la durée de la protection accordée aux auteurs par les législation française et étrangères et est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 13 – DÉPOT DU RÈGLEMENT, LITIGES

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il est disponible pendant toute la durée du concours sur le site internet de Génération Mer. Les participants au concours fournissent leur accord pour le traitement automatisé des données à caractère personnel et au transfert des droits non exclusifs sur les textes envoyés aux organisateurs du concours. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les organisateurs.

ARTICLE 14 – PUBLICITÉ

Ce règlement, les adresses de contact, les actualités du concours sont publiés sur le site de génération mer et sur toutes autres plateformes que l'organisateur jugera utile.

ARTICLE 15 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément aux dispositions de la loi fédérale n° 152 du 27 juillet 2006 relatives aux données à caractère personnel, les participants ont le droit d'accéder à leurs données et de les modifier. Les participants qui souhaitent que leurs données

soient retirées de la liste et ne soient pas transférées à des tiers doivent envoyer leur demande par écrit à l'adresse suivante : DGAMPA, SDPM/SEML, Monsieur le chef du service SEML, Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055 La Défense CEDEX

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants français bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander par simple lettre que leurs coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers à l'adresse suivante : DGAMPA, SDPM/SEML, Monsieur le chef du service SEML, Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055 La Défense CEDEX